

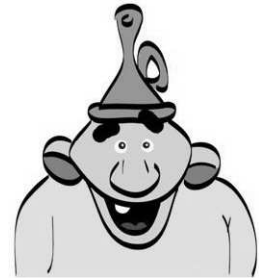
Sud
RATP

Solidaires, Unitaires
Démocratiques

Décembre 2007

Union
syndicale
Solidaires

L'Amnésie, à SEC !



La note UO /D/O7/560 est sortie le 11 Décembre 2007 sans faire de bruit

Cette note est ainsi faite qu'un agent ne peut refuser l'offre sous peine de voir sa carrière stoppée nette !

Extrait : « la demande que l'on fait à un agent de conduire une équipe comme chef d'équipe est une proposition qu'il peut refuser sans avoir à se justifier. Au cas où un agent refuserait la proposition, il se positionnerait professionnellement et indiquerait clairement qu'il ne souhaite pas se tester à la conduite d'une équipe. Dans ce cas, il pourrait difficilement prétendre à un poste de pilote »

Cette note est discriminatoire envers les agents voulant être Pilote, mais ne souhaitant prendre cette responsabilité qu'à la suite de la réussite du stage.

Reprise du jugement PALCUT :

Extrait : « Que s'agissant de l'encadrement des équipes se traduisant notamment par un pouvoir disciplinaire sur les agents et par une responsabilité accrue, il ne saurait être prétendu qu'un agent de sécurité simple agent de base, fut-il expérimenté en raison de plusieurs années de service est qualifié pour remplir les fonctions de chef d'équipe.... La qualité de chef d'équipe confère indéniablement au salarié en charge de cette fonction, même à titre ponctuel, un pouvoir de direction et de commandement sur les autres membres de l'équipe. Elle constitue par suite un accroissement de ses responsabilités pour l'agent de sécurité à qui elle est confiée, fût-il le plus ancien et l'équipe limitée à trois personnes, et entraîne par-là même une modification de son contrat de travail »

Pour le Syndicat SUD RATP :

Seule la réussite du stage pilote donne aux agents reçus une obligation de diriger une équipe. Les agents devant être encadrés ont ainsi la garantie qu'un Pilote qui prend l'équipe a la qualification requise pour éviter les pièges du métier.

Notre Chère Direction à la mémoire courte et oublie trop facilement les événements du passé !

Des incidents se sont déjà produits, les anciens s'en souviennent et n'oublient pas ! A notre collègue Stéphane, paix à son âme, Forcé de prendre une équipe et oublié par ces chefs. Cette forme de management est, hélas, une pratique courante au Département SEC.

Le syndicat Sud RATP ne compte pas en rester là !!!

SYNDICAT SUD/RATP - 3, rue Rampon 75011 PARIS
Tél : 01 58 76 56 24 - 01 58 76 56 25 - Fax : 01 58 76 56 28